



CHERENG

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 FEVRIER 2017**

L'an deux mil dix-sept, le Huit Février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Pascal ZOUTE, Maire**

Date de convocation : 2 Février 2017

Date d'affichage : 2 Février 2017

Nombre de membres en exercice : 23

La séance est ouverte à 19 h 34.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Maxime LECOUTERE

Il est procédé à l'appel des membres

Présents : MM : ZOUTE Pascal, BUISSE Jean-Louis, VALLIN David, DECALONNE Jean-Louis, BARBE Eric, CRINCKET Claude, DUBOIS Laurent, FROISSANT Denis, LECOUTERE Maxime

Mmes : DYRDA Aurélie, LEFROU Liliane, MELI Odette, DESROUSSEAUX Patricia, HERBAUT Pierrette, LEJEUNE Annie, LOTIGIER Stéphanie, LOUNICI Bérengère, WAUCQUIER Isabelle

Absents Excusés :

Mme CARDON Florence donne pouvoir de vote à M. BARBE Eric

M. DELBROUCQ Damien donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal

M. DENNIN Jean-Claude donne pouvoir de vote à M. DECALONNE Jean-Louis

M. GHESQUIERE Didier donne pouvoir de vote à M. DUBOIS Laurent

Absente : Mme DESORMEAUX Julie

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 Décembre 2016 :

Le compte rendu de la séance du 12 Décembre 2016 n'appelle aucune observation.
Il est adopté à l'unanimité.

2017 / 1 / 1 – Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion des ressources humaines de la Métropole Européenne de Lille

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

La Chambre Régionale des Comptes a rendu un rapport sur la « gestion des ressources humaines » de la Métropole Européenne de Lille auquel ont répondu Madame Martine AUBRY et Monsieur Damien CASTELAIN.

Le Code des juridictions financières, dans son article L 243-7 (créé par la Loi 2015-991 du 7 août 2015) dispose que le rapport d'observations définitives que la CRC (Chambre Régionale des Comptes) adresse au Président d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) sur sa gestion est également transmis par la CRC aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à débat.

Ledit rapport et ses réponses sont joints à la délibération.

TENUE DU DEBAT :

M. CRINCKET précise que, globalement, la gestion des ressources humaines par la MEL est satisfaisante. Il déplore le mécanisme tendant à la réduction des effectifs qui s'est accompagné d'une augmentation du nombre d'agents d'encadrement supérieur. Il regrette aussi la manière d'agir de la Chambre Régionale des Comptes qui résonne davantage comme un « comptable » et ne regarde pas suffisamment les réels besoins en fonction des services (exemple : service espaces verts qui nécessite un certain nombre d'agents).

Monsieur le Maire et les élus rejoignent son avis

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur le rapport joint en annexe.

2017 / 1 / 2 – Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du stationnement urbain de la Métropole Européenne de Lille

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

La Chambre Régionale des Comptes a rendu un rapport sur la « gestion du stationnement urbain » de la Métropole Européenne de Lille auquel a répondu Monsieur Damien CASTELAIN.

Le Code des juridictions financières, dans son article L 243-7 (créé par la Loi 2015-991 du 7 août 2015) dispose que le rapport d'observations définitives que la CRC (Chambre Régionale des Comptes) adresse au Président d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) sur sa gestion est également transmis par la CRC aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à débat.

Ledit rapport et sa réponse sont joints à la délibération.

TENUE DU DEBAT :

M. CRINCKET fait remarquer que deux structures sont en concurrence.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur le rapport joint en annexe.

2017 / 1 / 3 – Réhabilitation de la Ferme Cauuet : sollicitation de la Métropole Européenne de Lille pour un fonds de concours en investissement pour les équipements culturels

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a adopté le 28 septembre 2016 une délibération pour solliciter la MEL dans le cadre du plan de soutien à l'investissement dans les équipements culturels. Cette délibération indiquait le montant des travaux et présentait un plan de financement.

Compte tenu des spécificités du projet, le montant des travaux a évolué et le plan de financement n'est plus à ce jour d'actualité.

Afin d'éviter toute ambiguïté et poursuivre l'instruction du dossier, les services de la MEL proposent de présenter une nouvelle délibération au Conseil municipal sans plan de financement. Cette délibération annoncera simplement les travaux envisagés et la sollicitation de la MEL pour un fonds de concours en investissement pour les équipements culturels.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'abroger la délibération n° 2016 / 5 /3
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Métropole Européenne de Lille pour un fonds de concours en investissement pour les équipements culturels.

Délibération adoptée à l'unanimité

2017 / 1 / 4 – Tarifs Séjour de vacances 2017

RAPPORTEUR : Monsieur VALLIN

Un séjour de vacances à BARCELONE est proposé du 10 au 22 Juillet 2017 pour les enfants âgés de 9 à 17 ans. Compte tenu que le prix du séjour a augmenté d'environ 90 € par rapport à l'an dernier, il est proposé de répercuter cette augmentation en revalorisant d'environ 25 % le montant de la participation.

Il est proposé de fixer le montant de la participation comme ci-dessous et de définir les modalités de paiement:

MONTANT DE LA PARTICIPATION

Tranches	Quotients	Tarifs du séjour
1	0 à 2 576 €	310 €
2	2 577 € à 3 308 €	360 €
3	3 309 € à 4 360 €	410 €
4	4 361 € à 6 097 €	445 €
5	6 098 € à 7 317 €	475 €
6	7 318 € à 9 238 €	505 €
7	9 239 € à 11 570 €	530 €
8	Plus de 11 570 €	560 €
Extérieurs à la commune		900 €

MODALITES DE PAIEMENT

Les familles pourront au choix :

- * opter pour un paiement en trois fois, dont 1/3 minimum à l'inscription. La totalité du règlement devant intervenir avant le 31 Mai 2017.
- * opter pour un paiement en une seule fois au moment de l'inscription.

En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué.

Délibération adoptée à l'unanimité

2017 / 1 / 5 – Fixation du tarif des photocopies effectuées en Mairie au bénéfice des usagers

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif pour les photocopies effectuées en Mairie au bénéfice des usagers de la manière suivante :

- photocopie noir et blanc A4 recto : 0.15 € la feuille
- photocopie noir et blanc A4 recto-verso : 0.30 € la feuille
- photocopie noir et blanc A3 recto : 0.30 € la feuille
- photocopie noir et blanc A3 recto-verso : 0.60 € la feuille

Délibération adoptée à l'unanimité

DECISION PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CGCT

- Acceptation de la proposition du Bureau VERITAS pour exercer la mission de contrôleur technique dans le cadre de la réhabilitation de la Ferme Cauuet en équipement public.
Le montant de la mission s'élève à 5 900 € H.T.

COMMUNICATIONS DIVERSES

- Mise à disposition du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- Mise à disposition de la synthèse du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- Mise à disposition du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement

- Distributeur Automatique de Billets : Il sera opérationnel le 11 février 2017.

- Déchetterie mobile : Reprise de la Déchetterie Mobile à compter du 3 Mars 2017 de 10 h à 16 h – Parking de la Salle Polyvalente Victor Provo. Pas de date de fin à communiquer à ce jour.

- Autoroute A27 : le rendez-vous en Préfecture est fixé au Jeudi 16 février 2017 pour la limitation de vitesse des poids lourds.

- Chiffres des cambriolages de l'année 2015 et 2016 sur le territoire de Chérenge :

* Cambriolages dans les habitations :

2015 : 14
2016 : 12

* Vols de véhicules :

2015 : 8
2016 : 8

* Vols à la roulotte :

2015 : 1
2016 : 1

* Vols d'accessoires VL :

2015 : 5
2016 : 3

- Dégradations de véhicules sur le Parking de la salle Victor Provo (nuit du 03/02 au 04/02) : Les auteurs sont identifiés.

- Problèmes de ramassage des ordures ménagères : Suite à un conflit entre le personnel d'Esterra et leur direction, deux dépôts de la MEL sont touchés. Des négociations sont en cours. Les usagers sont invités à laisser leur poubelle dehors.

- Projet de construction Rue du Cimetière : le dépôt du Permis d'Aménager est prévu fin février. Il s'en suivra 5 mois d'instruction. Des fouilles archéologiques auront lieu fin mai / début juin. Les travaux de VRD devraient démarrer fin septembre / début octobre 2017. Une fois le Permis d'Aménager déposé, NOREVIE et LOGER HABITAT pourront déposer leur permis de construire courant juin.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question soulevée, la séance est levée à 20 h 00.